

[www.douane.admin.ch](http://www.douane.admin.ch)

# Faits et chiffres 2010

(édition 2011)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF  
**Administration fédérale des douanes AFD**

# Table des matières

Administration fédérale des douanes (AFD)	4	...la place économique suisse	
Organisation de l'AFD	6	Commerce extérieur	21
Personnel	8	Libre-échange	22
Recettes de l'AFD	10	Trafic des marchandises de commerce	22
		Propriété intellectuelle	23
		Contrôle des métaux précieux	26
<b>L'AFD s'engage pour...</b>		<b>Autres tâches</b>	
...la sécurité		Engagements internationaux	28
Schengen	12	Conservation des espèces	30
Migrations	14	Protection des biens culturels	31
Documents et pièces de légitimation	15		
Stupéfiants	15	Musée des douanes	32
Contrôles de sécurité dans le trafic lourd	15	Adresses de la douane civile	33
		Adresses du Cgfr	34
...la santé		Impressum	35
Médicaments	16		
Contrebande de denrées alimentaires	18		

# Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

La population est de plus en plus mobile. Elle aimerait voyager et franchir les frontières sans être contrôlée. Quant à l'économie, elle est tributaire d'échanges internationaux aussi rapides que possible. Les entreprises exportatrices aspirent au libre-échange. Ces constats s'appliquent tout particulièrement à la Suisse, dont on a coutume de dire qu'elle gagne un franc sur deux à l'étranger.

Cependant, la population a aussi besoin de sécurité. Elle veut des produits exempts de substances nocives et entend être protégée des contrefaçons de médicaments, des viandes avariées, des drogues, des armes prohibées et des criminels. L'économie aussi a des exigences en matière de sécurité: les entreprises aimeraient qu'aucune contrefaçon de leurs produits n'arrive sur le marché et elles ont besoin d'un partenaire fiable et efficient en matière de circulation transfrontalière des marchandises.



Lorsque des personnes ou des marchandises franchissent la frontière, la douane met donc tout en œuvre pour satisfaire à deux exigences essentielles: la liberté et la sécurité.

A handwritten signature in blue ink that reads "Rudolf Dietrich". The signature is fluid and cursive.

Rudolf Dietrich, directeur général des douanes

# Administration fédérale des douanes (AFD)

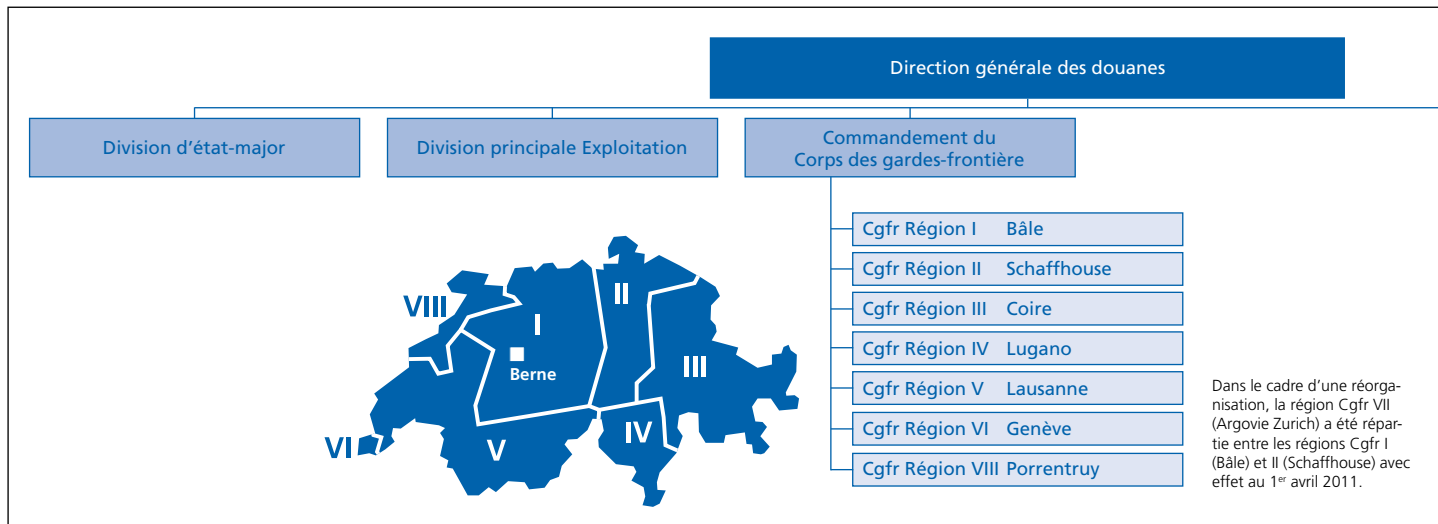
La douane civile doit faire en sorte que l'économie perçoive le moins possible l'existence de la frontière suisse, qui sera bientôt la dernière frontière douanière d'Europe occidentale et centrale. Pour l'attractivité de la place économique suisse et la capacité concurrentielle des entreprises exerçant leurs activités sur le plan international, un bon fonctionnement des échanges transfrontaliers de marchandises est décisif. Les tâches de la douane civile sont variées. Elle ne se borne pas à dédouaner les marchandises de commerce; elle surveille aussi l'importation et l'exportation de certaines marchandises afin de protéger la population et de garantir l'ordre juridique. Cette surveillance porte notamment sur les denrées alimentaires, les articles de marque, les biens culturels, les espèces animales et végétales menacées, les médicaments, les stupéfiants, les marchandises dangereuses, les armes et le matériel de guerre. La douane perçoit par ailleurs toute une série d'impôts à la consommation et de taxes d'incitation, parmi lesquels on peut citer la TVA, les impôts sur les huiles minérales, le tabac et la bière, ainsi que les

taxes sur les COV et le CO<sub>2</sub>. En outre, elle est chargée du contrôle des métaux précieux, de la vente de la vignette autoroutière et de la perception de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. La douane exécute plus de 150 actes législatifs, et les recettes qu'elle encaisse représentent plus d'un tiers du budget de la Confédération.

Le Corps des gardes-frontière (Cgfr) est la subdivision de l'AFD dont les membres portent l'arme et l'uniforme. En sa qualité d'organe de sécurité civil et national le plus important du pays, le Cgfr ne se contente pas de fournir des prestations douanières et d'assurer la police douanière (lutte contre la contrebande); il assume encore de nombreuses tâches parmi lesquelles on peut citer la recherche de personnes, de véhicules et de choses, la lutte contre la contrebande de stupéfiants et les falsifications de documents, ainsi que des tâches de police des étrangers et de police de la circulation.



# Organisation de l'AFD



Division principale Droit et redevances

Division principale Tarif douanier et statistique du commerce extérieur

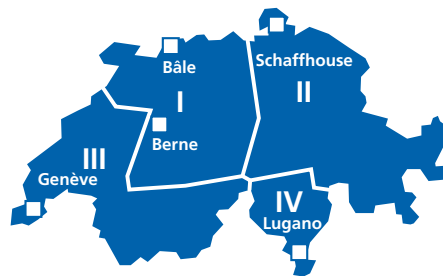
Division du personnel

Direction d'arrondissement I Bâle

Direction d'arrondissement II Schaffhouse

Direction d'arrondissement III Genève

Direction d'arrondissement IV Lugano



# Personnel

## Nombre de postes

(état au 31 décembre 2010)

	2000	2005	2009	2010
Femmes	719	743	820	799
Hommes	4 074	3 845	3 700	3 639
<b>Total</b>	<b>4 793</b>	<b>4 588</b>	<b>4 520</b>	<b>4 438</b>

## Structure

(état au 31 décembre 2010)

	2000	2005	2009	2010
Personnel spécialisé civil *	1 390	1 368	1 440	1 414
Autre personnel civil	1 313	1 182	998	955
Personnel garde-frontière	2 038	1 990	2 026	2 017
Personnel du contrôle des métaux précieux	52	48	56	52

\* anciennement: personnel technique et personnel scientifique

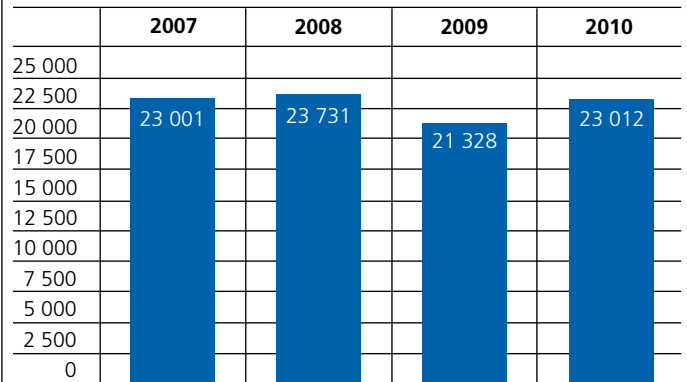




# Recettes de l'AFD

## Recettes globales

(en millions de francs)

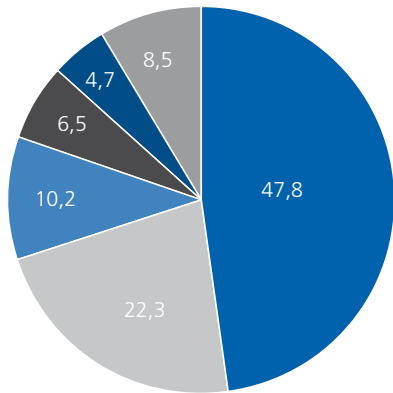


## Postes de recettes les plus importants

(en millions de francs)

	2007	2008	2009	2010
Droits d'entrée	1 040	1 017	1 033	1 079
TVA	12 062	12 293	10 177	10 994
Impôt sur les huiles minérales	5 086	5 222	5 183	5 134
Impôt sur le tabac	2 186	2 186	1 987	2 356
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 336	1 441	1 452	1 490
Autres recettes*	1 291	1 554	1 496	1 959

\* Taxes sur le CO<sub>2</sub> et les COV, vignette autoroutière, impôts sur les véhicules automobiles et la bière, etc.



**Postes de recettes 2010**  
(en %)

- TVA
- Impôt sur les huiles minérales
- Impôt sur le tabac
- Redevance sur le trafic des poids lourds
- Droits d'entrée
- Autres recettes



# L'AFD s'engage pour la sécurité

**Si l'on fait abstraction des produits agricoles, sur lesquels des droits importants continuent d'être perçus à la frontière, le rôle protectionniste de la douane ne cesse de diminuer. Ces dernières années, la charge douanière moyenne a fortement diminué à l'échelle mondiale. La vision selon laquelle la douane aurait pour seul rôle de protéger l'économie indigène par des redevances élevées est de moins en moins exacte. Les recettes le montrent également. Les droits de douane d'entrée, qui se montent à environ 1 milliard de francs, ne représentent plus qu'une fraction des quelque 23 milliards qui sont entrés dans la caisse fédérale par l'intermédiaire de l'AFD l'an passé.**

**Cependant, la fonction protectrice de la douane reste actuelle, même si son contenu a changé. Aujourd'hui, il s'agit de plus en plus d'assurer la sécurité des citoyens, cela dans les domaines les plus divers.**

## **Schengen**

L'accord dit de Schengen a été mis en œuvre en Suisse à la fin de l'année 2008. Même si elle fait maintenant partie de l'espace Schengen, la Suisse n'est toujours pas membre de l'union douanière constituée par l'UE. Cela signifie que les contrôles douaniers sont maintenus. Dans le domaine douanier, on applique les mêmes dispositions qu'auparavant.

Grâce aux contrôles douaniers, la recherche ciblée de biens volés, de marchandises de contrebande, de drogue et d'armes reste garantie. Dans le cadre d'un contrôle douanier ou en cas de soupçon, les gardes-frontière peuvent toujours effectuer des contrôles de personnes. L'adhésion à l'espace Schengen a en outre permis d'intensifier la coopération avec les organisations partenaires suisses et étrangères. Depuis le 14 août 2008, le Cgfr a par ailleurs accès au Système d'information Schengen (SIS).

## **Système d'information Schengen (SIS)**

Cette banque de données offre la possibilité d'accéder à tous les cas enregistrés dans l'espace Schengen et permet au Cgfr, lors de contrôles, de comparer les indications relatives à une personne ou à un objet avec ces données. En 2010, le Cgfr a notamment traité, sur la base d'interrogations du SIS:

- 80 recherches de personnes aux fins d'extradition
- 1304 refus d'entrée à l'encontre de ressortissants d'Etats tiers
- 74 disparitions de personnes
- 577 recherches du lieu de séjour de personnes pour les autorités judiciaires
- 994 recherches d'objets (documents perdus, etc.)

Environ 60 % de tous les résultats positifs découverts en Suisse dans le SIS ont été le fait du Cgfr.



## L'AFD s'engage pour la sécurité

### Migrations

Les tâches de police des étrangers comprennent la lutte contre les entrées, les sorties et les séjours illégaux, contre le travail au noir, contre l'activité des passeurs et contre la traite d'être humains.

Au cours de l'année écoulée, le Cgfr a découvert 7648 (année précédente: 7348) infractions à la législation sur les étrangers et sur l'asile (par exemple entrées et séjours illégaux). Dans le cadre de sa lutte contre l'activité des passeurs, il est intervenu avec succès dans 99 cas (141).

Le Cgfr, l'Office fédéral des migrations (ODM), l'Office fédéral de la police (fedpol) et le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) procèdent chaque semaine à une évaluation commune de la situation. Cette concertation permet d'exploiter des synergies et d'engager les moyens disponibles à temps.



### **Documents et pièces de légitimation**

En 2010, l'AFD a saisi au total 1517 (1752) documents falsifiés.

En tout, 1160 (1436) personnes ont été interceptées alors qu'elles étaient en possession de documents falsifiés ou utilisaient des documents de manière abusive; 205 (170) personnes utilisaient une pièce de légitimation qui ne leur appartenait pas. Les falsifications sont de qualité élevée, et seuls des spécialistes peuvent distinguer le document falsifié du document authentique. Les examens nécessaires à cet effet exigent une bonne dose d'expérience et de savoir-faire. De nombreux documents sont découverts dans le trafic ferroviaire (529 falsifications) ou dans des envois expédiés par poste ou par courrier rapide (84 cas).

### **Stupéfiants**

En 2010, le Corps des gardes-frontière et la douane civile ont opéré avec succès contre la détention illégale et le trafic de stupéfiants. Ils ont saisi les quantités suivantes:

- 79,0 kg de marijuana (46 kg)
- 77,8 kg de haschisch (48,7 kg)
- 31,5 kg d'héroïne (29,6 kg)
- 180,5 kg de cocaïne (280,2 kg)
- 1442,6 kg de khat (1483,8 kg)
- 93,4 kg de champignons psilocybes (37,2 kg)
- 8419 pilules telles que l'ecstasy, les pilules thaïes, le LSD ou des médicaments contenant des stupéfiants (2513 unités)

### **Contrôles de sécurité dans le trafic lourd**

En 2010, la douane suisse a constaté que 17 997 camions au total (16 928) présentaient des défauts de sécurité. Ces véhicules étaient trop lourds, trop larges ou trop longs, équipés de disques de frein ou de pneus défectueux, ou présentaient d'autres défauts encore. Dans 127 cas, les chauffeurs de camion étaient dans l'incapacité de conduire (sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou de médicaments). Le triste record en la matière a été établi par un chauffeur qui avait 2,3 ‰ d'alcool dans le sang.

# L'AFD s'engage pour la santé

**Par ses contrôles, la douane contribue à protéger les citoyens de certains dangers. Elle lutte par exemple contre le commerce de contrefaçons. Outre le préjudice financier qu'elles portent à l'économie, les contrefaçons peuvent menacer la santé des citoyens. Cela est particulièrement vrai des contrefaçons de médicaments ou de ce qu'on appelle les produits «life style». Les produits alimentaires passés en contrebande représentent eux aussi un danger sanitaire. En effet, on ignore comment ils ont été produits, et ils sont souvent transportés dans des conditions peu hygiéniques. Le risque est particulièrement élevé dans le cas des produits carnés avariés qui portent une fausse date de production ou ont subi une rupture de la chaîne du froid.**

## **Médicaments**

La douane a signalé à Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, 1861 tentatives d'importation illégale de médicaments en Suisse (contre 1154 l'année précédente).

Principaux médicaments saisis:

1. Inducteurs de l'érection
2. Produits amincissants
3. Anabolisants
4. Somnifères et tranquillisants
5. Psychotropes
6. Produits éclaircissant ou brunissant la peau





## L'AFD s'engage pour la santé

### **Contrebande de denrées alimentaires**

En 2010, la douane a prouvé l'importation en contrebande de quelque 826 tonnes (t) de denrées alimentaires (année précédente: 251 t). Ce total comprend notamment 565 t (28 t) de fruits et légumes, 78 t (20 t) d'huile d'olive et d'autres huiles comestibles, 70 t (49 t) de céréales et 57 t (95 t) de viande. Les redevances soustraites s'élèvent à environ 3,5 millions de francs (contre 2,1 millions l'année précédente). Les analyses sont encore en cours pour d'autres cas de contrebande découverts en 2010.

Principales denrées alimentaires passées en contrebande:

1. Fruits et légumes (année précédente: 3<sup>e</sup> rang)
2. Huile d'olive et autres huiles comestibles (5<sup>e</sup> rang)
3. Céréales (2<sup>e</sup> rang)
4. Viandes et produits carnés (1<sup>er</sup> rang)

5. Farine (4<sup>e</sup> rang)
6. Fromage et autres produits laitiers (6<sup>e</sup> rang)
7. Vin (7<sup>e</sup> rang)

En 2010, les spécialistes de la lutte contre la fraude douanière ont enquêté sur quelque 5400 cas de contrebande (6100 cas l'année précédente). La majorité des affaires traitées portent sur la soustraction de droits de douane et de montants de TVA. Cependant, les enquêtes pénales sont également effectuées afin de protéger l'économie et les consommateurs. La contrebande ne se limite pas aux denrées alimentaires et aux spiritueux; elle concerne aussi les tabacs manufacturés, les huiles minérales, les produits contenant des COV, des biens culturels volés et des marchandises d'origine animale ou végétale soumises aux dispositions sur la conservation des espèces.



# L'AFD s'engage pour la place économique suisse

**La douane suisse doit faire en sorte que l'économie d'importation et d'exportation perçoive le moins possible l'existence de la frontière douanière. Celle-ci ne doit engendrer aucun désavantage concurrentiel pour les entreprises indigènes. Il ne s'agit pas de multiplier les contrôles, mais plutôt d'effectuer des contrôles aussi judicieux que possible. La douane intervient de façon ajustée aux risques afin de rendre le commerce transfrontalier à la fois plus sûr et plus simple.**

L'accord sur la facilitation et la sécurité douanières conclu avec l'UE est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. C'est là encore une contribution en faveur de la place économique suisse. Grâce à cet accord, les prescriptions de sécurité figurant dans le code des douanes de l'UE, par exemple la déclaration préalable (Security Amendment, règle des 24 heures), ne s'appliquent pas aux échanges directs entre la Suisse et l'UE. Le développement international du statut d'opérateur économique agréé (Authorized Economic Operator, AEO) intervient dans le même contexte. Les administrations des douanes certifient des entreprises dans le domaine de la sécurité. Ces entreprises bénéficient ensuite de simplifications dans le domaine des mesures de sécurité.

**Commerce extérieur**

(en milliards de francs)

	2005	2008	2009	2010
Total des importations	94,5	197,5	168,8	183,1
Total des exportations	96,2	216,3	187,2	203,3
Bilan commercial	1,7	18,8	18,4	20,2

[www.aussenhandel.admin.ch](http://www.aussenhandel.admin.ch)

**Importations et exportations 2010 par continents**

(en milliards de francs)

	Importations	Exportations
<b>Europe</b>	144,4	125,9
UE	142,0	119,2
Allemagne	58,5	39,1
Italie	18,7	16,0
France	15,6	15,6
<b>Asie</b>	22,9	41,9
Chine	6,1	7,5
Japon	3,6	6,7
<b>Amérique du Nord</b>	10,7	23,4
Etats-Unis	9,8	20,6
<b>Amérique latine</b>	2,1	5,7
<b>Afrique</b>	2,2	3,4
<b>Océanie</b>	0,4	2,4

## L'AFD s'engage pour la place économique suisse

### Libre-échange

Les accords de libre-échange visent à faciliter les échanges et à augmenter les chances des exportateurs suisses sur les marchés étrangers. Dans ce contexte, la douane n'a pas seulement compétence pour appliquer les accords de libre-échange, mais aussi pour les négocier. La Suisse dispose à l'heure actuelle d'un réseau de 22 accords de libre-échange en vigueur. D'autres accords de libre-échange ont déjà été signés ou paraphés. D'ici à 2014, il est prévu de mettre en œuvre quelque 20 accords de libre-échange supplémentaires, notamment avec des partenaires de poids tels que la Chine ou l'Inde. A titre de comparaison, précisons qu'en 1990 seuls deux accords de libre-échange étaient en vigueur.

**Trafic des marchandises de commerce: déclarations en douane**  
(nombre de taxations en millions)

	2005	2008	2009	2010
Importation	8,0	11,5	11,1	12,9
Exportation	4,8	6,5	6,2	6,6
Transit	5,2	6,7	6,6	7,3

La forte proportion d'opérations électroniques (95,1 % à l'importation, 78,5 % à l'exportation, 100 % dans le transit international) permet d'automatiser le dédouanement dans une large mesure. Les contrôles matériels des marchandises représentent moins de 1 %.



## Propriété intellectuelle

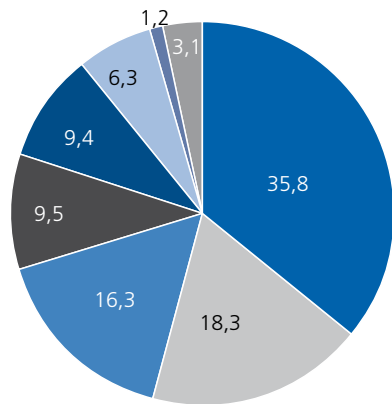
Acheter des contrefaçons n'est pas un délit mineur: en agissant ainsi, on soutient fréquemment des organisations criminelles qui ne respectent ni les prescriptions de production, ni les obligations sociales, ni les normes environnementales. Les contrefaçons, notamment dans le domaine des médicaments et dans celui des pièces de rechange, peuvent représenter un risque sérieux pour la vie et la santé.

### Envois saisis

	2007	2008	2009	2010
Nombre d'interventions	460	1 176	1 622	2 741
Valeur marchande (en millions de francs)	1,3	14,0	4,7	7,2



## L'AFD s'engage pour la place économique suisse



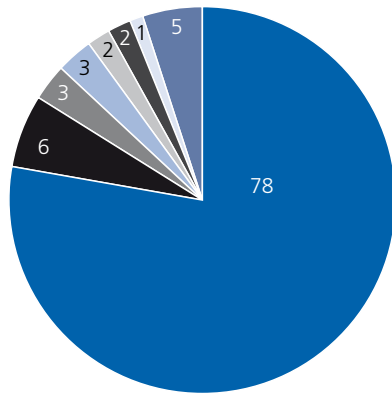
### Contrefaçons par groupes de marchandises

(en %)

- Sacs
- Montres et bijoux
- Habillement
- Accessoires (châles, bonnets, lunettes, etc.)
- Chaussures
- Appareils électriques
- Supports de données et jouets
- Autres







### Provenance des contrefaçons

(en %)

- Chine
- Hong Kong
- Thaïlande
- Turquie
- Emirats Arabes Unis
- UE
- Etats-Unis
- Autres

# Contrôle des métaux précieux

Le contrôle des métaux précieux (CMP) surveille le marché suisse des ouvrages en métaux précieux ainsi que le commerce de déchets, de matières pour la fonte et de produits de la fonte en métaux précieux. Il effectue en outre des contrôles ajustés aux risques lors de l'importation. Au sens de la loi sur le contrôle des métaux précieux, sont considérés comme métaux précieux l'or, l'argent, le platine et le palladium, ainsi que leurs alliages présentant le titre légal. Tous les produits en métaux précieux mis dans le commerce en Suisse doivent correspondre aux prescriptions légales, qu'ils aient été fabriqués en Suisse ou à l'étranger.

Les poinçons du CMP sont un gage de qualité des ouvrages en métaux précieux sur le plan mondial. Tant les entreprises suisses que les entreprises étrangères les utilisent de plus en plus comme instrument de marketing, y compris pour les marchandises dont le poinçonnement est facultatif.

<b>Poinçonnements</b> (en millions de pièces)				
	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Poinçon national (tête de saint-bernard)	2,0	1,9	1,1	1,3
Poinçon commun reconnu sur le plan international	1,9	1,8	1,0	1,2



### **Activité de contrôle**

En 2010, le contrôle des métaux précieux (CMP) a vérifié près de 12 000 envois, dont environ un tiers ont fait l'objet de contestations (ouvrages en métaux précieux munis d'une indication inexacte du titre, marquages incorrects ou fallacieux, contrefaçons de montres et de bijoux, etc.).

Le CMP a saisi et détruit plus de 4300 contrefaçons de montres et plus de 8400 contrefaçons de bijoux (copies de marques et/ou de modèles déposés). A cet effet, il collabore étroitement avec l'industrie privée, la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) et «Stop à la piraterie», la plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie.



## Autres tâches: engagements internationaux

**Pour l'AFD, les engagements internationaux sont une tradition. Ils ont lieu dans le cadre de la politique extérieure suisse de promotion de la paix, de la sécurité et du commerce. C'est ainsi que l'AFD met du personnel à la disposition de diverses organisations internationales depuis 1991. A ce jour, plus d'une centaine de collaborateurs sont déjà partis en mission pour le compte de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de la Commission de l'Union européenne (UE), de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de l'Organisation mondiale des douanes, de la Direction du développement et de la coopération (DDC) ou du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).**

L'envoi de gardes-frontière en tant que policiers civils (UNPOL et EUPOL), principalement dans les pays des Balkans, est une mesure de la politique suisse de promotion de la paix qui a fait ses preuves. En 2010, des collaborateurs de la douane civile ont quant à eux participé à des missions de renforcement des capacités.

Dans le cadre de l'accord de libre-échange, l'AFD soutient la douane tunisienne dans le domaine de la formation.

En 2010, quelque 25 collaborateurs de l'AFD au total étaient engagés dans des missions internationales.



# Autres tâches: conservation des espèces, protection des biens culturels

## **Conservation des espèces**

La Suisse a adhéré à la Convention de Washington sur la conservation des espèces (CITES) en 1973. Cette convention régit à l'échelle mondiale la protection et le commerce de plus de 34 000 espèces végétales et animales, ainsi que des produits qui en sont tirés.

L'importation et l'exportation d'espèces protégées en vertu de la CITES sont soit interdites, soit soumises à un permis. Ce dernier est délivré par le pays exportateur. En Suisse, c'est l'Office vétérinaire fédéral (OVF) qui est compétent en la matière; en 2010, il a autorisé l'exportation de 100 815 envois. Quelque 25 000 envois autorisés ont été importés pendant la même période.

Au cours de l'année écoulée, la douane a contesté 415 envois de plantes et quelque 300 envois d'animaux et de produits animaux.

*Vous trouverez des informations complémentaires concernant la CITES sur le site Internet de l'OVF ([www.bvet.admin.ch](http://www.bvet.admin.ch)) ou sur [www.cites.org](http://www.cites.org).*

## **Protection des biens culturels**

Par la loi sur le transfert des biens culturels (LTBC), la Suisse entend contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité. Elle lutte contre le vol et le commerce illicite de ces biens et participe à la promotion des échanges légaux.

Les contrôles effectués par l'AFD permettent d'éviter le pillage et la destruction des biens culturels. Des objets dont le statut est sujet à caution ou qui sont manifestement protégés – par exemple des vases étrusques authentiques – sont découverts dès le franchissement de la frontière. Les biens culturels transportés dans des conditions suspectes peuvent être séquestrés et faire l'objet d'un



examen approfondi effectué en collaboration avec le service spécialisé Transfert international des biens culturels de l'Office fédéral de la culture (OFC) et avec l'Office fédéral de la police (fedpol).

En 2010, 46 demandes de la douane faisant état de soupçons de contrebande de biens culturels ou de fausses déclarations ont fait l'objet d'un examen approfondi. Les autorités cantonales compétentes ont prononcé des jugements dans cinq de ces cas. Le contrôle du transfert international des biens culturels a conduit à la confiscation définitive d'amphores romaines importées illicitement et à leur restitution à l'Italie.

*Vous trouverez des informations complémentaires à l'adresse [www.bak.admin.ch](http://www.bak.admin.ch).*



# Musée des douanes

## **Bienvenue au Musée des douanes!**

Jetez un coup d'œil dans les coulisses de la douane suisse: le Musée suisse des douanes se trouve dans une situation idyllique, en face de Gandria, sur les rives du lac de Lugano. Souvent surnommé «Musée des contrebandiers», il accueille quelque 20 000 visiteurs par année.

Le musée est ouvert tous les jours du Vendredi saint (22 avril 2011) à la mi-octobre, de 13 h 30 à 17 h 30. L'entrée est gratuite. Le musée est accessible par bateau au départ de Lugano ou par un chemin pédestre. En collaboration avec l'Office fédéral de la culture (OFC), nous présentons actuellement une exposition spéciale intitulée «For sale? La contrebande de biens culturels et la douane».

*[www.museedesdouanes.admin.ch](http://www.museedesdouanes.admin.ch)*





## Adresses de la douane civile

Administration fédérale des  
douanes  
Direction générale des douanes  
Monbijoustrasse 40  
3003 Berne  
Tél.: +41 31 322 65 11  
Fax: +41 31 322 78 72  
ozd.zentrale@ezv.admin.ch

Zollkreisdirektion I  
Elisabethenstrasse 31  
Postfach  
4010 Basel  
Tél.: +41 61 287 11 11  
Fax: +41 61 287 13 13  
kdbs.zentrale@ezv.admin.ch

Zollkreisdirektion II  
Bahnhofstrasse 62  
Postfach 1772  
8201 Schaffhausen  
Tél.: +41 52 633 11 11  
Fax: +41 52 633 11 99  
kdsh.zentrale@ezv.admin.ch

Direction des douanes III  
Avenue Louis-Casaï 84  
Case postale  
1211 Genève 28  
Tél.: +41 22 747 72 72  
Fax: +41 22 747 72 73  
kdge.zentrale@ezv.admin.ch

Direzione delle dogane IV  
Via Pioda 10  
Casella postale  
6901 Lugano  
Tél.: +41 91 910 48 11  
Fax: +41 91 923 14 15  
kdti.zentrale@ezv.admin.ch

# Adresses du Cgfr

Commandement du Corps des gardes-  
frontière Cgfr  
Monbijoustrasse 40  
3003 Berne  
Tél.: +41 31 322 67 92  
Fax: +41 31 322 65 54  
zentrale.kdo-gwk@ezv.admin.ch

Kommando Grenzschutzregion I  
Wiesendamm 4  
Postfach 544  
4019 Basel  
Tél.: +41 61 638 14 00  
Fax: +41 61 638 14 05  
zentrale.region1-kdo@ezv.admin.ch

Kommando Grenzschutzregion II  
Ebnatstrasse 77  
Postfach 536  
8201 Schaffhausen  
Tél.: +41 52 630 60 00  
Fax: +41 52 630 60 10  
zentrale.region2-kdo@ezv.admin.ch

Kommando Grenzschutzregion III  
Kasernenstrasse 112  
Postfach 255  
7007 Chur  
Tél.: +41 81 257 58 00  
Fax: +41 81 257 58 50  
zentrale.region3-kdo@ezv.admin.ch

Comando della regione  
guardie di confine IV  
Via Calprino 8  
Casella postale 741  
6902 Paradiso  
Tél.: +41 91 986 75 50  
Fax: +41 91 986 75 51  
centrale.region4-cdo@ezv.admin.ch

Commandement région  
gardes-frontière V  
Avenue Tissot 8  
1006 Lausanne  
Tél.: +41 21 342 03 50  
Fax: +41 21 342 03 61  
centrale.region5-cdmt@ezv.admin.ch

Commandement région  
gardes-frontière VI  
Avenue Louis-Casaï 84  
Case postale  
1211 Genève 28  
Tél.: +41 22 979 19 19  
Fax: +41 22 979 19 18  
centrale.region6-cdmt@ezv.admin.ch

Commandement région  
gardes-frontière VIII  
Rue des Tarrières 14  
Case postale 1192  
2900 Porrentruy  
Tél.: +41 32 465 50 70  
Fax: +41 32 465 50 72  
centrale.region8-cdmt@ezv.admin.ch

### **Impressum**

Editeur: Administration fédérale des douanes AFD  
Conception et rédaction: Communication/médias AFD  
Photos: Communication/médias AFD  
Traduction: Services linguistiques centraux du DFF  
Maquette: Oliver Slappnig, Herrenschwanden  
Impression: Vogt-Schild Druck AG, Derendingen  
Distribution: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL),  
Berne  
Tirage: 18 400 exemplaires (allemand, français, italien, anglais)

Couverture: radiogramme réalisé à l'aide du scanner mobile  
Dernière page: conservation des espèces – sculptures en ivoire saisies  
par la douane

